



Le 22 septembre 2003

Madame Anne-Lyne Boutin

Coordonnatrice du secrétariat de la Commission
BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, 2^e Étage
Québec (Qc)
G1R 6A6

OBJET : *Projet de régularisation des crues du bassin versant
du lac Kénogami - mesures de sécurité*

Madame,

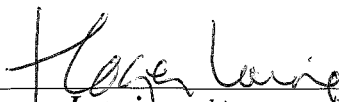
La présente fait suite à votre correspondance du 17 septembre 2003 concernant l'objet mentionné en rubrique.

À notre avis, les mesures de sécurité à être appliquées sur le réseau routier par les entreprises lors des travaux font déjà l'objet d'une réglementation provinciale.

La Ville de Saguenay souhaite avoir la possibilité de prendre connaissance des documents de construction (plans et devis) afin d'évaluer l'impact sur les propriétés riveraines au réseau routier quant à leur accès, la poussière pouvant être générée par la circulation lourde, les voies de contournement prévues, etc.

Espérant le tout à votre satisfaction, nous demeurons à votre disposition pour de plus amples renseignements.

*Le Service du génie, de l'urbanisme et
de l'aménagement du territoire,*



Roger Lavoie, architecte et urbaniste

RL/sp

N:\Urbanisme\Documents\Documents d'exploitation\21100 Gestion des eaux\Lac Kénogami\Crues prioritaires\Mesures de sécurité - réseau routier.doc

Le Service du génie, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire